

LES MIGRANTS DISPARUS ET LEURS FAMILLES

Recommandations et rôle du CICR dans la mise en œuvre de l'objectif 8 du PMM

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE
À l'occasion de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations
sûres, ordonnées et régulières

Rabat, 06 décembre 2018



L'objectif 8 du PMM et le recommandations du CICR

1. Prévenir la disparition des migrants

- Permettre et faciliter la communication avec les familles

2. Faciliter la recherche et l'identification des migrants portés disparus

- Gestion digne des dépouilles
- Collecte standardisée des données

3. Répondre aux besoins spécifiques des familles des migrants disparus

- Recherche de la vérité
- Exercice des droits et accès aux services

Le soutien du CICR pour la mise en œuvre de l'objectif 8

1. Prévenir la disparition des migrants
 - Rétablissement et maintien des liens familiaux
2. Faciliter la recherche et l'identification des migrants portés disparus
 - Renforcement des capacités en médecine légale
 - Collecte standardisée et centralisation des données post-mortem
 - Coordination transnationale pour l'identification des dépouilles
3. Répondre aux besoins spécifiques des familles des migrants disparus
 - Adaptation du cadre juridique et administratif
 - Programmes multidisciplinaires de soutien aux familles

Pour en savoir plus...

- Page web du CICR: <https://www.icrc.org/>
- Page-pays du CICR au Maroc:
<https://www.icrc.org/fr/ou-nous-intervenons/africa/maroc>
- Site Rétablissement des Liens Familiaux (RLF):
<https://familylinks.icrc.org/fr/Pages/accueil.aspx>
- Trace the Face:
<https://familylinks.icrc.org/europe/en/Pages/Home.aspx>

N'hésitez pas à nous contacter

Serena Tarabbia

Déléguée Protection

Délégation du CICR à
Rabat

starabbia@icrc.org

+212 (0) 667771839

**Événement « Voyages
d'incertitude – Les
migrants disparus et
leurs familles »**

Dimanche 09 décembre

13h00 – 15h00

Marrakech

Palmeraie Golf Palace

Salle Diamant

Merci!